

PLATEFORME BE-GENDER

Note de position pour la Conférence climat de Paris (COP21) – 30/10/2015

A la fin de cette année aura lieu à Paris le sommet international sur le climat lors duquel les pays, en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, devront aboutir à un accord sur le climat qui soit à la fois contraignant, ambitieux et juste. Afin d'obtenir cet accord international, la plateforme BE-Gender appelle les gouvernements à intégrer définitivement les besoins et les perspectives des femmes dans leurs engagements de lutte contre le réchauffement climatique. De par leurs précieuses connaissances et aptitudes en matière de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles, les femmes doivent être reconnues comme des actrices clés dans la lutte contre le dérèglement climatique, grâce notamment aux stratégies innovantes d'adaptation au changement climatique qu'elles proposent. Dans l'Accord de Paris, la prise en compte du genre ne doit pas se limiter à une simple mention dans un paragraphe ou dans le préambule – comme le laisse entrevoir le projet d'accord – mais elle doit y être intégrée de manière transversale. Dans le texte doivent figurer clairement les mécanismes à mettre en œuvre pour faciliter l'implication des femmes ainsi que les financements nécessaires qui y sont liés.

Ainsi, considérant que :

- Les effets des changements climatiques ont des impacts spécifiques sur les femmes, en particulier les femmes autochtones, et qu'ils aggravent leur vulnérabilité et leur précarité déjà supérieures à celles des hommes (accès de plus en plus difficile aux ressources naturelles, techniques et économiques, systèmes fonciers en défaveur des femmes, etc.) ;
- Les femmes jouent un rôle incontournable dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle familiale et communautaire ainsi que dans la préservation de l'environnement (utilisation efficace des ressources locales, non utilisation d'intrants de synthèse, savoirs faire traditionnels pour lutter contre l'érosion et la sécheresse, etc.) ;
- La marginalisation des femmes et la discrimination à leur égard dans les négociations climat et dans les politiques environnementales diminuent la capacité de résistance et d'adaptation des pays aux changements climatiques.

La plateforme BE-Gender recommande à la Belgique de pousser au niveau européen à :

1. Etablir, à l'échelle nationale, une base de données différenciée par sexe liée aux changements climatiques, pour intégrer les besoins et les priorités différenciées des hommes et des femmes ;
2. Assurer la participation active et effective des femmes (et/ou toute association les représentant) dans tous les processus des négociations climat et dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de projets et politiques d'atténuation et d'adaptation (notamment les Programmes PANA¹ et REDD+²), le financement climat et les mécanismes de compensation des pertes et préjudices ;
3. Décider, dans le cadre des fonds climat, d'un pourcentage significatif de l'aide à allouer aux groupements de femmes engagés dans la préservation de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et les activités économiques soutenables, ainsi qu'au financement de la protection et de l'appui aux déplacées et réfugiées climatiques ;
4. Renforcer de manière effective la collaboration entre les ministères ayant dans leurs attributions l'agriculture, le développement rural, l'environnement et les droits de la femme, notamment à travers des espaces interministériels réservés à une analyse de genre ;
5. Promouvoir l'importance du rôle des femmes dans la lutte contre le réchauffement climatique par l'organisation d'importantes campagnes d'information et de sensibilisation auprès de tous les acteurs pertinents et du grand public.

¹ Ils visent à identifier les besoins urgents et immédiats des Pays les Moins Avancés (PMA) pour s'adapter aux menaces actuelles liées à la variabilité climatique.

² Ils prévoient des incitants économiques pour les pays en voie de développement qui réduisent leurs émissions de CO2 dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.